

Titre du livre : *Articles sur l'islam et la barbarie*
Auteur : *Hani Ramadan*
Edition : *Centre islamique de Genève / Alysar*

VOUS DITES AUX PAGES 17 & 18 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

« Soyons donc conscients que le monde ne pourrait être géré convenablement sans un recours sincère à la loi divine. L'islam signifie donc la soumission à Dieu : obéir à la loi sans conditions. « Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante de suivre leur propre choix lorsque Dieu et son messager en ont décidé autrement : quiconque désobéit à Dieu et à son messager s'égare de toute évidence » (33-36)

REPONSE :

En effet, vous avez parfaitement raison : le monde ne pourra être convenablement géré sans recours à la loi divine. Cela ne fait absolument aucun doute. D'ailleurs, nous musulmans, savons et sommes absolument convaincus, qu'il ne peut y avoir de véritable justice sans l'application rigoureuse du livre de Dieu et de la Sunna de son Messager. Pourtant il me semble que vous êtes, tout comme votre frère Tarik, et bien d'autres malheureusement, en complète contradiction avec certaines de vos affirmations !

En effet, on pourra constater, à travers certains de vos écrits, que vous êtes un fervent partisan de l'intégration des musulmans dans les sociétés, ne mâchons pas nos mots, mécréantes. Vous défendez, on ne le sait que trop bien, l'idée suivante : **Que l'on peut être un très bon musulman tout en vivant parmi les mécréants**. Toujours selon vous, les musulmans se doivent non seulement de respecter les lois du pays dans lequel ils vivent, mais bien plus, ils se doivent d'être de véritables modèles d'intégration.

Ainsi, toujours selon vous, un bon musulman est forcément un bon serviteur républicain.

Je m'interroge pourtant sur le fait de savoir comment peut-on à la fois être un bon musulman et un bon citoyen français ? Être, par exemple, un bon citoyen français ou belge implique logiquement et obligatoirement que l'on respecte les lois du pays dans lequel on vit. Donc, si on respecte les lois du pays dans lequel on vit, cela veut fatalement dire que l'on ne respecte pas les lois divines et prophétiques, du moins je le crois ! Ah ! J'oubliais ! Votre frère a trouvé la «solution miracle» puisqu'il dit que, je le cite : « *Quatre vingt à quatre vingt dix pour cent des lois françaises sont identiques à celles de l'islam* » ! Il a « réussi » l'exploit suivant : faire de la France un État islamique dit-il à 80-90 %. Et cela est le plus extraordinaire : sans qu'aucun citoyen français ne se rende compte qu'il vit en réalité, non pas dans une démocratie républicaine napoléonienne, mais dans un État islamique et peut-être même islamiste !!!

Ça mérite des hip, hip, hip !!! Hourra !
Quel prodige ce Tarik !

Il ne faut vraiment pas craindre Dieu le très haut, pour tenir de tels propos pour le moins grotesques !

Comment des lois émanant de mécréants, autorisant toutes sortes de perversions et déraisons, peuvent-elles être, à 80 ou 90 % identiques à celles révélées par Dieu le très haut !

Quel blasphème !

Ces propos sont, sans l'ombre d'un doute, hérétiques, et ils ne peuvent qu'offenser les musulmans dans leur foi !

On est en train de leur dire que les lois françaises sont identiques à 80- 90 % à celles révélées par Allah : cette affirmation doit être considérée comme une véritable offense et insulte à l'égard de tout musulman et musulmane. Cela veut dire que le code pénal français est l'équivalent du Coran ! Alors qu'en réalité ils, et je pèse mes mots, ils sont aux antipodes !

La loi française autorise : l'homosexualité, l'adultère, la fornication, l'alcool, les jeux de hasard, les tenues indécentes, les films pornographiques, le mensonge, etc. ... Elle ne punit pas de la même façon

l'atteinte à la vie, le viol, le vol, le trafic de stupéfiants, etc.... Et on vient nous dire ensuite, et le plus naturellement du monde, que 80 à 90 % des lois françaises sont identiques à celles de l'islam !

Ainsi, je m'interroge : comment peut-on être à la fois musulman, donc soumis à Dieu, tout en étant astreint à des lois forcément injustes puisque non islamiques ? Mais bien plus, des lois qui contredisent celles révélées par Dieu à son Messager !

La piété est-elle compatible avec le fait d'alimenter un système mécréant ?

Comment peut-on être musulman et faire abstraction des lois révélées, comme vous vous plaisez à le dire, par Dieu du haut de ses sept cieux, pour suivre celles de païens et d'idolâtres au sein même de la corruption et de la dépravation ? Quel est donc cet islam pour le moins passif, incliné à la volonté de mécréants et hypocrites avérés ?

Cet « islam » qui rampe, qui dort ! Cet « islam » de concessions jusqu'à faire abstraction de sa propre loi et morale pour celle d'idolâtres et d'athées ! Soyons sincères deux secondes ! Que vous reste-t-il de votre pratique ? Deux, trois, peut-être quatre versets sur plus de six mille ! Je ne pense donc pas que cet « islam » soit celui révélé par Dieu, celui de son Messager et celui des hommes de droiture. J'ai effectivement du mal à croire que le prophète vivant, irait s'intégrer au cœur d'une société digne de Sodome et Gomorrhe, dont il est inutile de rappeler comment elle fût renversée, tout en délaissant les lois révélées par son Créateur ! Cela pour se contenter d'une pratique qui se résume le plus souvent à une prière constamment différée, un peu de viande « hallal », un pointage hebdomadaire lors de la prière du vendredi, un jeûne du Ramadan et un pèlerinage !

Vous citez le verset trente six de la sourate trente trois lequel, il est vrai, est parfaitement clair, bien que vous le contredisiez radicalement, comme on le verra. Il est parfaitement faux et scandaleux de tenir de tels propos, à savoir que l'on peut être soumis à Dieu tout en respectant les lois, une fois encore ne mâchons pas nos mots, païennes et idolâtres ! Alors que Dieu et son Messager nous ordonnent, comme nous en reparlerons, de lutter corps et biens contre ces gens et leurs doctrines diaboliques, choses que vous devez savoir sans aucun doute ! Mais il semblerait que toute vérité ne soit pas bonne à dire, surtout lorsque l'on souhaite donner une « bonne image » aux mécréants et être sollicité médiatiquement par ces derniers !

Il est bien évident que nul ne désire avoir de soucis avec qui que ce soit, à plus forte raison avec les autorités de ce pays. Mais il me semble que lorsque l'on embrasse une cause, en l'occurrence celle de l'islam, on se doit d'assumer ses règles et ses principes. D'autant plus, lorsque l'on se veut dirigeant, théologien, guide et savant. De toute évidence, vous n'assumez pas du tout un certain nombre d'obligations et en particulier celles de l'autorité.

Il y a toujours eu conflit entre les partisans du diable et les partisans d'Allah, ce depuis Noé, sur lui la paix. Mais là en 2006, il faut croire qu'une « élite de brillants intellectuels musulmans » a trouvé la solution miracle qui consiste à devenir, copain copine avec les partisans de Satan : et ce, tout en étant en harmonie - mon Dieu que dis-je ! - en symbiose avec les écritures coraniques ! FELICITATIONS !!!

Rassurez-vous, je ne suis pas sans ignorer que le respect de certains versets¹ vous compliquerait significativement la vie et risquerait de perturber votre tranquillité et stabilité, en somme votre douce et chaleureuse vie familiale bien douillette. Loin, très loin des bombes et des rafales de mitrailleuses, en Suisse ! Et c'est pour cela et rien d'autre, que vous, votre frère, et nombre d'autres prétendument théologiens, occultent nombre d'injonctions coraniques et prophétiques. Cela par des mensonges grotesques et des théories fantaisistes.

De toute évidence, vous avez fait le choix, ainsi que nombre de vos admirateurs et collègues, non seulement de taire certaines vérités, mais bien plus, de les contredire. Ce comportement est propre aux

¹ A lire prochainement « *Les versets embarrassants* » Metmati Mâamar.

hypocrites lesquels se fabriquent une religion selon l'intérêt du moment. Je suis persuadé que si la roue tourne en faveur de l'islam, et elle tournera avec la volonté de Dieu, vous direz exactement le contraire de ce que vous avez dit tantôt. Au même titre que ceux qui, à l'époque du règne du deuxième calife Abou Bakr (que Dieu l'agrée) on été surpris par l'armée musulmane chez l'ennemi idolâtre. Il leur fut donc demandé : « **Mais que faites-vous chez les idolâtres ?** » Ces deux individus ont tant bien que mal tenté de se justifier. Khalid ibn Walid (que Dieu l'agrée), ordonna leur mise à mort en disant : « **Si vous êtes musulman, vous n'avez rien à faire chez les idolâtres !** ». Une plainte a aussitôt été déposée auprès du calife au sujet de cette condamnation, jugée par certains comme injuste. Le calife confirma la sentence en disant à son tour : « **C'est de leur faute, ils n'avaient rien à faire chez les incrédules² !** »

Mais il faut croire que vous, ainsi que nombre de vos collègues, avez une autre lecture du Coran et de la Sunna que celle du prophète ! Une lecture particulièrement napoléonienne.

Selon vous, non seulement les musulmans peuvent vivre et se soumettre aux lois idolâtres, mais bien plus, les idolâtres sont les bienvenus en terre d'Islam !

Je ne suis pas sans ignorer que les positions que vous défendez, je dis « vous » en parlant aussi de votre frère, sont extrêmement choisies et réfléchies. J'assume le fait de dire, bien plus d'affirmer, que votre islam purement, constatons-le, théorique, est un islam de complaisance. C'est-à-dire que vous évitez toujours de heurter « le très cher ami » infidèle. Il n'est donc pas du tout étonnant que votre frère ait été très récemment taxé de : « **Prince du double langage** » dans un article du magazine « *Le Point* ». Quant à Bernard Henri Lévi, il le qualifia de : « **Champion du double langage toutes catégories confondues³** ».

Les mécréants ne sont pas aussi naïfs que les musulmans, ils l'ont « grillé » !

Pour ma part, je pense, ni plus, ni moins, et je pense l'avoir très clairement démontré, que c'est un imposteur.

Et c'est une des raisons, pour laquelle il ne répond pas à mon livre : « **Tarik Ramadan, un imposteur du 21ème siècle** ». Sa politique consiste d'abord à ne pas en parler, car a-t-il dit : « **Le meilleur moyen de tuer un livre est de ne pas en parler** ». Puis constatant qu'en dépit des bâtons dans les roues que vos protecteurs m'ont mis, et ce afin d'étouffer la diffusion de ce livre, il s'avère que ces bâtons n'ont pas permis, grâce à Dieu, d'arrêter la diffusion de ce fascicule. En conséquence de quoi, nombre de musulmans et musulmanes ont eu accès à ce fascicule. Et c'est pourquoi nombre de personnes lui ont posé la question suivante : « **Que pensez-vous du livre de Metmati Mâamar ?** ». Lorsque la question lui fut posée via son site, il se contenta simplement d'effacer le ou les messages Mais lorsqu'on l'interrogea oralement, il se borna à répondre en substance : « **Qu'il ne réponde pas à des types comme moi !** » Tiens donc, mais où est passée votre « tolérance » Mr Tarik ? Où est passé votre « amour » pour le débat ? Étrange, vous acceptez de débattre avec tout le monde, y compris les pédés et les pédophiles, mais pas avec moi ! En réalité, et les faits ne cessent de le prouver, vous n'avez rien à dire, et c'est pourquoi vous ne répondez pas ! C'est très simple : vous n'acceptez les débats que lorsque vous êtes sûr qu'il n'y aura pas d'opposition sérieuse.

Cette stratégie pour le moins fourbe engendrera des fruits amers que vous devrez tôt ou tard avaler.

On récolte ce que l'on a semé !

Car comme on le verra, votre frère ne respecte aucune règle, ou plus, qu'elle soit morale ou pénale. Je tiens à préciser que je parle de la morale et de la loi pénale islamiques ! Il n'hésite pas une seule seconde, pour se faire une place parmi les intellectuels et politiques de ce pays, à contredire le Coran et le prophète. A contrario, constatons-le, les mécréants assument mieux leurs mécréances et ont beaucoup plus de fierté.

² Tabari « les quatre premiers califes »

³ Le quotidien « *Le Monde* » en date du 1 Novembre 2003

On apprend, à la lecture du quotidien « *Le Monde* », que Claude Imbert, fondateur du magazine « *le Point* » s'est déclaré « *islamophobe* », en ajoutant que la religion de l'islam : « *apporte une débilite d'archaïsmes divers* ». Il n'utilise pas, contrairement à vous et vos semblables, la langue de bois, et voilà comment il répond à votre main tendue ! Vous finirez peut-être un jour par comprendre, que l'on ne veut pas de nous, ni de notre religion, alors arrêtez votre hypocrisie. Le fauteuil - pardon que dis-je - le tabouret, vous ne l'aurez pas, vous ne l'aurez jamais. Il faut vraiment être un piètre démagogue pour croire, ne serait-ce une seule seconde, pouvoir accéder un jour à un poste honorable dans ce pays. La preuve : avec les innombrables concessions que vous, ainsi que votre frère, avez faites, que vous a-t-on donné en échange ? Un peu d'attention médiatique ! En effet ! Mais quoi d'autre ? Rien ! Rien du tout !

Avec vous c'est toujours pareil, il s'agit toujours de dire, non pas ce que Dieu et son prophète ont édicté, mais ce que l'ennemi de Dieu veut entendre. Ainsi, lorsqu'il s'agit de questions telles que le Jihad par exemple, vous dites en substance : il ne s'agit pas de guerre mais d'effort intérieur, une espèce de thérapie, un peu comme le yoga, mais sûrement pas de guerre, ou alors de guerre purement défensive. Ce qui est de toute évidence, on le verra, faux !

Lorsqu'il s'agit de polygamie, vous dites : oui mais la femme peut spécifier, dans son contrat de mariage, qu'elle ne souhaite pas que son mari soit polygame, en conséquence de quoi, la polygamie ne sera jamais une réalité pratique ! Ne craignez donc rien « ô frères » incrédules, nous sommes des gens normaux comme vous, des monogames !

Alors, que bien évidemment, ces propos sont, comme nous allons le voir une fois de plus, mensongers, et n'ont pour but que de lisser son image aux yeux des journalistes et représentants de l'Etat infidèle. Il est bien évident que si l'on dit face à une caméra de télévision, que le jihad veut aussi dire « combattre l'infidèle par les armes », donc vous (le cameraman) entre autre, la caméra et le clic clac la photo va sortir, on ne les reverra pas de sitôt !

Nous parlerons un peu plus loin de la façon dont vous contredisez le verset 36 de la sourate 33 et de bien d'autres. Comment, contrairement à ce que nous ordonne ce verset, vous êtes-vous permis, et vous n'êtes malheureusement pas le seul, de prendre un autre chemin que celui de Dieu et de son prophète ? On verra à travers certains versets parfaitement clairs que, non seulement certains de vos propos sont mensongers, mais bien plus, certaines de vos paroles contredisent radicalement la parole de Dieu et celle de son prophète.

Il est pourtant grand temps d'alerter l'ensemble de la communauté musulmane ou du moins ce qu'il en reste, du danger Ramadan et consorts, Dalil Boubekour, Malika Dif, et autres.

Il me semble que sur cette question de l'intégration, on se range ou du côté de Dieu et de son Messenger, ou du côté d'Hani, Tarik Ramadan, Dalil Boubakeur, Malika Dif, les dirigeants de l'U.O.I.F et de bien d'autres piètres démagogues. En fait, tout le gratin des frères et soeurs lèche-bottes.

Contrairement à bien d'autres, je ne mâche pas mes mots, la vérité doit être dite sans détour aucun.

Pour terminer, on pourra constater lorsque vous dites ; « *Soyons donc conscients que le monde ne pourrait être géré convenablement sans un recours sincère à la loi divine* » Vous utilisez le mot : « **convenablement** », ce qui laisse raisonnablement penser que, sans l'application des lois divines, le monde serait certes bien géré mais pas de façon convenable, c'est-à-dire de façon adéquate ! Des propos pour le moins une fois de plus complaisants et, si vous avez fait usage du mot : « *convenable* », cela est, encore afin de ne pas heurter « le frère » infidèle.

Or, il va de soi que, pour nous musulmans, une société qui n'est pas gérée par les lois divines et prophétiques et qui, de surcroît, autorise l'homosexualité, l'adultère, la fornication, l'alcool, et autres crimes, ne peut être qualifiée au regard de l'Islam, comme vous le dites, de société « pas **convenablement gérée** » mais de société pourrie et en voie d'autodestruction.

On apprend que Jean-Luc Mélechon, Vincent Peillon et Manuel Valls, tous trois dirigeants du PS et altermondialistes, on dit : « **Monsieur Ramandan ne peut pas être des nôtres**⁴ » Et hop ! Coup de pied au cul ! Vas endormir tes musulmans avec ton double langage si tu y arrives, avec nous ça ne marche pas !

Il faut quand même rappeler que vous, ainsi que ceux qui agissent selon votre pensée, êtes associés à tout mal qui touche l'homme à l'intérieur et à l'extérieur de la France. Ainsi, à chaque fois que des musulmans se font tuer et que des musulmanes sont violées, vous êtes complices de cela. À chaque fois que des hommes et des femmes subissent l'injustice des tribunaux français, vous êtes complices dans la mesure où vous êtes pour l'intégration et donc partisans que les musulmans de France en France participent, comme tous autres citoyens, au développement social et économique de la France.

Vous avez du sang sur les mains, votre contribution financière apportée de façon parfaitement délibérée à la France, vous a rangé parmi le groupe non pas de victime, mais de coupable. Cette conclusion se défend aussi simplement que deux et deux font, non pas trois, mais quatre.

Pour ma part, je vous considère comme complice des souffrances qui touchent le monde musulman, et je vous accuse ouvertement, devant Dieu et les hommes, du crime odieux qui consiste à induire nombre de musulmans et musulmanes en erreur. Vos propos pro-intégration conduisent les musulman(e)s à l'apostasie pure et simple.

En résumé, d'un côté vous vous prétendez musulman et prétendu défenseur de la charia et des valeurs de l'islam, de l'autre, vous appelez les musulmans à l'inertie et à l'intégration !

Intégration sous-entend, entre autre, avoir une pratique extrêmement restreinte de l'islam, et à chaque fois que vous ne pouvez pas remplir une obligation religieuse, vous irez pleurnicher chez je ne sais qui, ou vous mettrez cela sur le compte de l'épreuve. Vous tenterez de passer du statut de coupable, à celui de victime, et vous direz : « **C'est un Jihad mon frère, c'est un jihad ma sœur, Allah nous éprouve ! Allah nous éprouve !** » Ainsi, vous transformerez une punition en récompense divine, si vous souffrez c'est que Dieu vous éprouve, et si Dieu vous éprouve c'est qu'il vous aime !!! EVIDEMMENT !

Celui qui aide, et cela de quelque manière que ce soit, un homme à faire le mal, est lui-même un homme de mal. Celui qui accepte de vivre dans une société corrompue et perverse est lui-même corrompu et pervers.

J'avais pourtant cru comprendre que l'islam nous ordonne d'interdire le mal, pas de l'alimenter !

Ainsi, je vous retourne le verset : « **Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante de suivre leur propre choix lorsque Dieu et son Messager en ont décidé autrement ; quiconque désobéit à Dieu et à son messager s'égare de toute évidence** » (33 : 36).

⁴ Le nouvel observateur N 2003 du 23 au 29 octobre 2003

VOUS DITES A LA PAGE 20 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

« Le coran se caractérise aussi par le fait qu'il est inimitable, et rien dans son contenu n'a été contredit par des découvertes scientifiques »

REPONSE :

Effectivement, rien comme vous le dites si bien ; « *dans son contenu n'a été contredit par des découvertes scientifiques* » Rien, excepté vous et vos semblables ! Comme nous allons le constater ci-dessous.

On verra comment vous, tout comme votre frère, contredisez littéralement et ouvertement, la parole d'Allah ainsi que celle de son Messenger.

VOUS DITES A LA PAGE 33 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

« C'est une contradiction de jeûner, par exemple, et de passer sa journée devant le petit écran à regarder des choses futiles. C'est une contradiction de jeûner et de proférer des insultes, de jeûner et de faire le mal, quel qu'en soit l'aspect ».

REPONSE

En effet, c'est bien une contradiction ; *« De jeûner, par exemple, et de passer sa journée devant le petit écran à regarder des choses futiles. C'est une contradiction de jeûner et de proférer des insultes »*. Mais il me semble que c'est une contradiction plus grande encore, mais aussi plus grave, que de se prétendre musulman et de dire comme vous ne cessez de le répéter : *« Que rien n'interdit à un musulman de vivre parmi les mécréants »*. Il faut quand même rappeler que les conséquences de ces propos sont d'une gravité sans précédent. Puisque non seulement, ils incitent le musulman à l'apostasie, ce qui est un crime, mais de plus ces propos mettent en péril la propre sécurité de chacun de nous.

En effet, en acceptant de vivre parmi l'ennemi mécréant, on prend le risque d'être un jour persécutés comme l'ont été, par exemple, nos frères et sœurs bosniaques. Chacun de nous doit savoir que notre existence dans une société païenne non seulement ne nous permet pas de pratiquer correctement notre religion, mais nous oblige aussi à trahir notre foi, notre loi et notre morale.

J'aimerais d'ailleurs bien comprendre comment des gens prétendent pieux acceptent, sans la moindre résistance, de vivre au sein d'une société immorale et injuste ! Comment ces mêmes personnes ne sont nullement incommodées, ou alors très peu, par ce qu'ils prétendent être une société immonde ! Je ne peux m'empêcher de sourire lorsque j'entends des « musulmans » insulter les français en les traitant de mécréants, d'infidèles et de porcs, alors que ce sont ces mêmes « porcs » qui leur donnent du travail, des logements, des Assedic, des allocations !

Il y a de toute évidence quelque chose, et c'est le moins que je puisse dire, de pas très logique et sincère !

En définitive, je crois et je crains que ce verset s'applique à ces gens : *« Mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux- là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible »* (16-106).

VOUS DITES A LA PAGE 49 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

« Mais l'islam est une religion de miséricorde. Si un état islamique devait voir le jour dans un quelconque pays arabe ou à forte majorité musulmane, il engagerait avant tout un dialogue constructif pour convaincre les non-musulmans, les apostats, les idolâtres et les « athées » de s'interdire le blasphème. C'est à ce prix qu'ils resteront des citoyens de cet état ».

REPONSE :

Je ne vois vraiment pas pourquoi lorsque un État islamique verra le jour, et je ne doute pas que ce jour viendra, cet État devra engager avant tout ; **« un dialogue constructif avec les non-musulmans, les apostats, les idolâtres et les athées »** ! Très sincèrement, je ne vous suis pas du tout sur ce point ! Voulez-vous revenir à l'époque mekkoise où le prophète avait adopté un comportement passif, et pour cause, Dieu le lui avait imposé ! Mais ce temps-là est, vous devriez le savoir, révolu, puisque d'autres lois sont venues abroger certaines lois révélées à l'époque mekkoise. Par conséquent, la tolérance et la diplomatie dont avait fait preuve le prophète, sont révolues puisque abrogées par des lois divines et prophétiques ordonnant d'adopter un tout autre comportement, avec les polythéistes et avec les gens du livre.

Ce qui veut dire que le dialogue jadis engagé est bel et bien, comme je l'ai dit, révolu : souhaitez-vous revenir à la situation mekkoise, donc mettre en application les versets abrogés ? Je ne comprends pas très bien votre manœuvre ! Quoi qu'il en soit, il s'agit toujours d'être minou, minou avec les ennemis d'Allah, du prophète et des musulmans en général.

Il semblerait que vous, votre frère, les membres de l'U.O.I.F (Union des organisations islamiques de France) et d'autres officiels, attachez une importance particulière à tous ces gens qualifiés par Dieu d'ennemis de Dieu, de son prophète et des musulmans en général. Cela peut être en raison de cette image que vous voulez tant donner qui est celle du musulman « tolérant » alors que, de toute évidence, il s'agit non pas de tolérance, mais de laxisme et de trahison des textes.

Puis vous dites ; **« C'est à ce prix (s'interdire le blasphème) qu'ils resteront (les non-musulmans, les apostats, les idolâtres et les « athées ») des citoyens de cet État »**. Ainsi, dès lors que les idolâtres, les païens, les mécréants, les apostats s'interdiront de blasphémer, ils, je vous cite : **« resteront des citoyens de cet état (islamique) »** !

J'ai l'impression de faire un cauchemar !!!

Allah dit :

« Après que les mois expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux »

(Sourate 9 verset 5)

Le prophète a dit :

« Combattez les polythéistes avec vos biens, vos âmes et vos langues⁵ »

« Tuez les hommes vigoureux des idolâtres et laissez leurs enfants⁶ »

Et vous, vous nous dites :

« Il engagerait avant tout un dialogue constructif pour convaincre les non-musulmans, les apostats, les idolâtres et les « athées » de s'interdire le blasphème. C'est à ce prix qu'ils resteront des citoyens de cet état ». !!!

Ainsi, si je vous comprends bien, on verra idolâtres et athées vivre avec et chez les musulmans sans aucun problème ! Tiens un idolâtre qui passe avec sa statuette sous le bras ! Salut mouchrik (polythéiste) tu vas où avec ton idole mon « frère » ?

⁵ Sentence prophétique rapportée par Ahmed et Nisa'i

⁶ Sentence prophétique rapportée par Abou Daoud

On pourra constater à la lecture de ce verset : « *Après que les mois expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux* », que les idolâtres peuvent, s'ils le souhaitent et à certaines conditions, être des citoyens à part entière d'un État islamique. Ces conditions sont non pas comme le dit Mr Hani Ramadan : « *...les apostats, les idolâtres et les « athées » de s'interdire le blasphème. C'est à ce prix qu'ils resteront des citoyens de cet État* », mais uniquement après s'être repentis, donc avoir embrassé l'islam (*Si ensuite ils se repentent*), puis avoir accompli la prière (*accomplissent la salat*) et verser la zakat (*et acquittent la Zakat*). C'est seulement qu'après avoir rempli ces trois conditions, qu'ils seront les bienvenus en terre d'islam (*alors laissez-leur la voie libre*).

Et non pas comme veut nous le faire croire Hani, à la condition unique qu'ils s'interdisent de blasphémer : cette condition est non seulement, imprécise, (ce qui doit être volontaire) mais plus grave, elle n'a aucun fondement juridique car comme on l'a bien vu, elle ne figure ni dans le Coran ni dans la Sunna.

Quand aux apostats leur sort est connu...

VOUS DITES A LA PAGE 52 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

« La loi islamique n'interdit pas en revanche à un musulman de vivre dans un état laïque. Il est même tenu de respecter les lois de cet état, et de s'y comporter en citoyen exemplaire ; pour autant, bien entendu, que celui-ci ne lui impose pas de renier les principes de sa foi »

REPONSE :

Ainsi, comme je disais à la question une, vous et votre frère, véhiculer des propos mensongers et hérétiques : vous n'hésitez pas, et cela afin d'éviter de heurter « l'ami » infidèle, de contredire Dieu et son Messager. Par exemple lorsque vous affirmez que : « *L'on peut être un bon musulman tout en vivant parmi les mécréants, que rien dans le Coran n'interdit à un musulman de vivre avec les mécréants* », pour autant vous dites : « *Que celui-ci ne lui impose pas de renier les principes de sa foi* ».

Il est bien sûr faux de dire que rien n'interdit à un musulman de vivre avec les mécréants, contrairement à cette affirmation sans cesse répétée par vous, votre frère, les représentants de U.O.I.F, Dalil Boubekour et bien d'autres déviationnistes.

L'imam de la « mosquée » de la ville de Lyon, le harki, à qui un journaliste avait posé la question suivante : « *Le musulman doit-il suivre les lois de Dieu ou de la République ?* », a commencé à bafouiller, il ne savait plus où se mettre, c'est à peine si de la bave ne lui échappait pas, puis il a répondu : « *Si le musulman vit en Arabie saoudite, il respecte les lois de Dieu, s'il vit en France, il respecte les lois de la France* ». En terminant par ces paroles : « *Ne me reposez plus ce genre de question !* »

Alors que l'on sait que la loi de Dieu est non pas nationale, mais internationale. Conformément à ce verset : « *Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre* » (11 116). Il est bien dit : *sur terre !*

Ainsi, Dieu dit, je cite : « *Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous des gens vertueux qui interdisent la corruption sur terre* », alors que vous, vous faites exactement le contraire, vous alimentez la corruption par le fait de vouloir vous intégrer. Plus grave encore, vous incitez les autres à en faire autant !

Il est quand même révélateur, quand on sait que cette communauté est divisée sur tous les sujets sauf celui lié à l'intégration : c'est étrange quand même non ? En fait, c'est très simple : étant donné que toutes ces marionnettes ont la même trouille, qu'ils font tous pipi dans leurs culottes, et qu'en plus, ils ont tous besoin de soigner leur image, alors bien évidemment ils chanteront en chœur « I love you la France ! ».

Vous dites : « *Que celui-ci ne lui impose pas de renier les principes de sa foi* ». Alors que bien évidemment, le gouvernement français ne va pas dire à tel ou tel musulman de renier sa foi s'il désire vivre chez eux ! Mais il faut savoir que dès lors qu'un musulman qui, de son plein gré, va chez les incrédules pour vivre parmi eux et se soumet à leurs lois, il renie sa foi sans que le gouvernement ait besoin de lui imposer quoi que ce soit, et vous le savez parfaitement ! Et cela même s'il continue à prier et jeûner. Comme l'a si bien dit Saïd Qotb : « *Une société dont la législation ne repose pas sur la loi divine n'est pas musulmane, quels que musulmans que s'en proclament les individus, et quand bien même ils prieraient, jeûneraient et accompliraient le pèlerinage*⁷ »

Ainsi, lorsque vous dites : « *La loi islamique n'interdit pas en revanche à un musulman de vivre dans un état laïque. Il est même tenu de respecter les lois de cet État, et de s'y comporter en citoyen exemplaire* » Ces propos sont dignes des grands hérétiques de l'histoire !

⁷ Saïd Qotb dans « *Le prophète et pharaon* » de Gilles Kepel- le Seuil

« *Mais ils suivirent l'ordre de pharaon, bien que l'ordre de pharaon n'avait rien de sensé* » (11-97) Je tiens à rappeler que l'ordre de pharaon est assimilable à tous ordres émanant d'un autre que celui de Dieu.

« *Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière et vous deviendrez perdants* » (3-149)

« *Et n'obéis donc pas aux infidèles et avec ceci (le Coran) luttés contre eux vigoureusement* » (25-52)

« *N'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites* » (33-48)

« *N'obéissez pas à l'ordre des outranciers qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien* » (26-151&152)

« *Ô prophète ! Crains Allah et n'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites* » (33-1)

« *Si vous leur obéissez vous deviendrez certes des associateurs* » (6-121)

« *Ne sois donc jamais un soutien pour les infidèles* » (28-86) « *Ô prophète, luttés contre les mécréants et les hypocrites et sois rude avec eux* » (9-73)

« *O prophète, mènes la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard, leur refuge est l'enfer* » (60-9)

« *Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises* » (42-21)

« *Si seulement il existait, dans les générations d'avant vous des gens vertueux qui interdisaient la corruption sur terre* » (11-116) « *Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier (à plus forte raison se soumettre) aux mécréants. Comme est mauvais certes, ce que leurs âmes ont préparé pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah et c'est dans le supplice qu'ils s'éterniseront* » (5-80)

« *Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, voila les mécréants* » (5 49)

« *Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre ceux- là sont les pervers* » (5 47) Qu'en est-il alors des musulmans qui, de leur plein gré acceptent d'être jugés par d'autres lois que celles révélées par Dieu !

Autres argumentations :

*Khalid y arriva à l'aurore, se jeta immédiatement dans la ville et massacra les ennemis. Lorsque le jour fut levé, il y avait tant de morts, à l'intérieur de la forteresse et au-dehors, que le sang coulait comme un fleuve. Il se trouvait dans la forteresse deux hommes des Bani Namir, l'un nommé Labid, fils de Djerrir, l'autre Abou'l Ozza, fils d'Abou rouhm, qui étaient allés à Médine et avaient fait profession de foi entre les mains d'Abou Bakr. Ils avaient reçu de lui des lettres constatant leurs qualités de musulmans, afin de pouvoir les produire lorsqu'ils rencontreraient des musulmans, pour ne point être inquiétés. Or ces deux hommes, étant dans la forteresse susdite, montrèrent les lettres d'Abou Bakr qu'ils avaient sur eux, en déclarant qu'ils étaient musulmans. Mais personne, à cause de l'obscurité, ne put lire ces écrits. Lorsqu'on rapporta à Khalid qu'il y avait dans la forteresse un homme qui faisait cette bruyante démonstration et que cet homme avait un compagnon il dit, **frappez-les** (tuez-les) ; **s'ils sont musulmans, qu'avaient-ils à faire au milieu des incrédules ?** Ils furent tués tous les deux. Un des fils vint à Médine et porta plainte auprès d'Abou Bakr, ce dernier dit « **Qu'avaient-ils à faire au milieu des incrédules ? C'était de leur faute** »⁸ »*

Le prophète ayant dit : « *Celui qui imite un peuple en fait partie* »⁹ Qu'en est-il alors dans le cas de l'intégration ? En effet, l'intégration est bien plus que de l'imitation, on peut considérer que l'intégration est du même degré que l'assimilation.

« *Pas d'obéissance à la créature à la désobéissance de Dieu* » (Boukhari, Hamed et autres)

« *On rapporte d'Aïcha que le prophète avait dit à un homme qu'il avait suivi pendant la bataille de Badr, retournes je ne demande pas l'aide d'un païen* »¹⁰ »

« *Ma responsabilité est dégagee pour tout musulman qui s'installe au milieu des polythéistes* »¹¹ »

⁸ Tabari « les quatre premiers califes »

⁹ sunane Abou Daoud le Mousnad d'Hamed ibn Hanbal, le sahih de Boukhari le sahih Mouslim

¹⁰ Mousilm

Comme l'a dit le docteur Youssef Kardaoui : « *En octroyant à un individu ou à un groupe de personnes le pouvoir de légiférer puis de se soumettre complètement à leurs lois, qui dictent le licite et l'illicite, qui organisent la vie des gens en leur traçant la voie qu'ils doivent suivre, et cela contrairement au jugement d'Allah, on se rend coupable du grand polythéisme*¹² »

« *Nous disons qu'il n'est pas licite pour un musulman de vivre parmi les non-musulmans et sans son identité musulmane, sauf s'il s'agit de quelqu'un qui n'a pas d'autre solution*¹³ »

Pour finir, j'aimerais vous dire que conformément à ce dit : « *Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de dieu que Dieu, que je suis le prophète de Dieu qu'ils s'acquittent de la prière et de la zakat, s'ils le font leurs biens et leur vie seront sacrés* » (sahih Boukhari, Mouslim et bien d'autres), on peut constater que le musulman encourt la peine de mort lorsqu'il abandonne la prière ou même refuse de payer la zakat. Qu'en est-il alors lorsque le musulman abandonne les lois divines pour celles des mécréants et que, dans le même temps, il cautionne par le biais de l'intégration, la politique de l'Etat mécréant ?

« *Est-ce donc le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme* » ? (5 50).

¹¹ Boulough al-mahram.

¹² Le véritable monothéisme page 57 al bouraq

¹³ « Recueil de fatwa » Tawid Youssef Qardawi page 57

VOUS DITES AUX PAGES 65 ET 69 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

En outre une femme musulmane peut stipuler dans son contrat de mariage que son mari ne prendra pas une seconde épouse.

REPONSE

On a souvent entendu parler de ce fameux droit qu'aurait la femme musulmane d'interdire à son mari la polygamie. J'ai pourtant entrepris nombre de recherches afin de trouver une trace de ce fameux droit, en vain ! Quand je dis que j'ai entrepris nombre de recherches et que je n'ai rien trouvé, je précise avoir cherché non pas dans les livres de certains contemporains prétendument érudits, comme vous ou votre consœur Malika Dif, car à la lecture de ces livres on est pour le moins servi en matière de droits pour la femme musulmane¹⁴. Mais je dis n'avoir rien trouvé dans les livres d'histoire. En effet, à la lecture des livres tels que celui de l'historien Tabari, des rapporteurs de hadiths les plus fiables tels que Boukhari, Mouslim et de bien d'autres, je n'ai trouvé aucune trace de ce droit pour le moins surprenant ! Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'être théologien pour savoir que, si un droit existe, il ne peut provenir que du Coran ou du prophète. Le droit divin est contenu dans le Coran et le droit prophétique dans les dits prophétiques regroupés pour l'essentiel, et pour les plus fiables, dans les ouvrages de Boukhari et Mouslim. Or, à la lecture de ces ouvrages, Coran, Sahih Boukhari et sahih Mouslim, il n'y a non seulement rien qui aille dans le sens du droit que vous évoquez, mais si étrange que cela puisse paraître, il semblerait qu'une simple lecture nous persuaderait que ce droit va à l'encontre de la loi !

Ainsi, selon vous, pour reprendre vos propos, les femmes musulmanes peuvent : *« stipuler dans leur contrat de mariage que leur mari ne prendra pas une seconde épouse. »*.

J'ai alors un certain nombre de questions à formuler :

1) Comment se fait-il, si ce droit existe, lequel remonterait donc forcément à l'époque prophétique, qu'aucune femme n'en ait usé ? Peut-on penser que la multitude de femmes durant plusieurs décennies étaient en faveur de la polygamie ? Peut-on raisonnablement penser que ces femmes n'étaient pas jalouses et qu'elles acceptaient de bon cœur la polygamie ? Peut-on raisonnablement estimer qu'aucune d'elles n'ait usé de son « droit » d'interdire à son mari ou futur mari la polygamie ? Peut-on raisonnablement dire que pas une seule femme n'ait usé de ce « droit » ?

2) Comment se fait-il, si ce droit existe, que nous n'en trouvions trace dans aucun des livres de sources mentionnant ce même droit ?

3) Comment cela se fait-il, si ce droit existe, que nous n'ayons trouvé aucun document de l'époque qui l'évoque, alors que nous avons trouvé nombre de manuscrits, de vêtements du prophète, de vêtements de compagnons, de lettres, notamment celles échangées entre Ali et Mourawiya, mais aucun contrat de mariage où figurerait entre autre cette stipulation ?

Peut-on penser qu'il soit licite à une femme musulmane d'interdire à son mari ce qu'Allah a rendu licite ?

Comment peut-on considérer un musulman qui abandonne son droit conféré par le Créateur pour celui imposé par une créature, à plus forte raison une femme ?

Il me semble que le nombre d'interrogations avancées ici tend à prouver que ce droit a été purement et simplement inventé par les partisans d'un « islam » européenisé dont vous êtes le porte étendard.

Tout le monde ou presque connaît l'histoire suivante : Ali fils d'Abou Talib désira prendre une autre épouse alors qu'il était marié avec Fatima la fille du prophète. Écoutons la réaction du prophète :

¹⁴ En effet, à la lecture par exemple du livre de Malika Dif « *Etre musulmane aujourd'hui* » on ne pourra que constater que nous assistons à l'émergence de féministes « musulmanes ».

« Les Banu Hicham ibn al Mughira m'ont demandé la permission de marier une de leurs filles à Ali je n'y consentirais pas (la femme qu'Ali voulait épouser était celle de l'ennemi le plus féroce de l'islam, Abu Jahl. Le prophète craignait pour la foi de sa fille) à moins qu'Ali répudie ma fille et alors il pourra épouser leur fille. Ma fille n'est qu'une partie de moi-même, si elle est peinée, je suis peiné, si elle souffre, je souffre. La fille de l'Envoyé de Dieu ne se réunira jamais comme co-épouse avec la fille de l'ennemi de Dieu ». **Puis il ajouta « Attention, ne croyez pas que je vous interdise ce qu'Allah vous a permis ! ».** Cette dernière phrase ne figure d'ailleurs pas dans le livre de Malika Dif¹⁵ puisque cette dernière a repris ce texte pour tenter de prouver que la femme avait le droit d'interdire à son mari la polygamie ; si elle avait ajouté cette dernière phrase du prophète, cela risquait de contrecarrer cet objectif ! D'ailleurs, dans la retranscription du texte, elle ne précise pas même la raison pour laquelle le prophète refusa qu'Ali prenne cette femme comme co-épouse ; elle ne dit pas que le prophète avait une très bonne raison comme je l'ai mentionné plus haut !

Ainsi, nous apprenons qu'Ali désira prendre une seconde épouse mais le prophète n'accepta pas, il prit la parole, assis sur sa chaire pour donner l'explication de son refus tout en insistant sur le fait qu'il n'interdisait pas ce que Dieu avait autorisé.

Je m'interroge ! S'il était permis à la femme, comme l'affirme Monsieur Ramadan et bien d'autres, d'interdire à son mari la polygamie, pourquoi Fatima n'a-elle pas tout simplement dit à Ali qu'elle refusait qu'il épouse une autre femme ? Sachant qu'Ali était très respectueux de la loi divine et prophétique, il aurait tout de suite acquiescé et l'affaire aurait été classée ! Alors pourquoi Fatima ne l'a-t-elle pas fait ? Pourquoi fallait-il l'intervention de son père pour le faire ? Au point que cela soit devenu une affaire « d'État » ? D'ailleurs, le prophète l'a dit lui-même « *Je ne vous interdis pas ce que Dieu vous a autorisé, mais je refuse que la fille de l'ennemi de Dieu vive sous le même toit que la fille de l'envoyé de Dieu* ». Il justifia donc son refus par un argument valable et personnel, pourquoi le prophète aurait-il avancé un argument personnel alors qu'il « pouvait » invoquer la loi ! Pourquoi toutes ces complications, alors qu'il suffisait à Fatima de dire « non » à Ali ! Pourquoi le prophète n'a-t-il pas dit que sa fille refusait que son époux prenne une autre femme, sans avoir nul besoin d'entrer dans les détails de leur vie privée !

Je laisse à chacun le soin de répondre à ces questions. Je pense que la phrase du prophète résume bien mon point de vue quand il précisa « *Attention ! Ne croyez pas que j'interdise ce que Dieu vous a permis* ». Je crois que nul homme ou nulle femme n'a le droit d'interdire ce qu'Allah a autorisé, cela voudrait dire que l'on s'oppose à la parole de Dieu et au nom de quel pouvoir pourrait-on interdire ce que Dieu a autorisé ? Cela ressemble fort à une forme de polythéisme ! Je pense qu'interdire la polygamie conduit à inciter à l'adultère et à la fornication, c'est d'ailleurs ce qui se passe dans les sociétés « dites chrétiennes ». Je crois que l'exemple du prophète doit être suivi, notamment en matière de vie conjugale, ainsi que celui d'innombrables autres prophètes et compagnons vertueux.

L'avertissement est pourtant clair : « ***O prophète ! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes épouses t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite ?*** » (Sourate 66 verset 1).

Il est triste et médiocre de constater que nombre de prétendus musulmans, et ceux qui en particulier vivent dans les sociétés occidentales, n'hésitent pas à déformer l'islam, uniquement dans le but de paraître « moderne » aux yeux des non musulmans. Plus grave encore, dans le but de s'assimiler aux non-musulmans.

¹⁵ « *Etre musulmane aujourd'hui* » édition Tawhid.

VOUS DITES A LA PAGE 195 DE VOTRE LIVRE, JE CITE :

Nous demandons :

L'inculpation des représentants de l'état d'Israël pour leurs crimes et l'engagement d'une enquête internationale pour désigner les coupables et les assassins

L'arrêt immédiat de l'usage des armes lourdes, des missiles et des hélicoptères par les forces d'occupation

L'évacuation immédiate des militaires israéliens de l'ensemble des territoires occupés

La protection des populations civiles par une force d'intervention internationale

REPONSE :

Je n'arrive pas à comprendre votre politique ! D'un côté vous êtes pour l'intégration et, par conséquent, oeuvrez au développement économique donc militaire de la France, de l'autre, vous vous « offusquez » que l'on tue nos frères en Palestine en Irak ou ailleurs !

Il faut arrêter de tenir ce double langage hypocrite ! C'est vous qui tuez, via votre intégration, vos frères et soeurs ! Vous ne cessez de dire et répéter, que l'intégration est permise en islam, ainsi l'intégré cautionne et alimente à cœur joie la politique de son pays, en l'occurrence la France, laquelle a tué et continue de tuer des musulmans dans le monde ! Alors il faut vous mettre d'accord ! Ou bien l'intégration est licite, dans ce cas on se rend volontairement responsable de ce que fait notre État, ou on considère que l'intégration est illicite, dans ce cas on fait en sorte de s'en débarrasser !

Choisissez une bonne fois pour tout votre camp et arrêtez d'être assis entre deux chaises !

A présent vous demandez :

L'inculpation des représentants de l'État d'Israël pour leurs crimes et l'engagement d'une enquête internationale pour désigner les coupables et les assassins.

L'arrêt immédiat de l'usage des armes lourdes, des missiles et des hélicoptères par les forces d'occupation.

L'évacuation immédiate des militaires israéliens de l'ensemble des territoires occupés.

La protection des populations civiles par une force d'intervention internationale.

Mais dites-moi, si l'Etat d'Israël ne s'exécute pas, que va faire Hani Ramadan ?

Mr Hani Ramadan va faire comme tout le monde : brailler et rentrer chez lui !

VOUS DITES A LA PAGE 198 DE VOTRE LIVRE, JE CITE

« En d'autres termes, il est légitime de se défendre contre les agresseurs, mais il n'est pas permis d'aller au-delà »

REPONSE :

C'est bien ce que je disais, selon vous, votre frangin et bien d'autres, le Jihad est dans le meilleur des cas défensif, bien que parfois l'islam soit souvent agressé, mais manque de moyens et surtout manque de courage, et nous restons passifs. Et cela bien que l'ordre de Dieu soit explicite. C'est une des innombrables conséquences liées à l'intégration, mais passons.

Donc selon vous : « *Il est légitime de se défendre contre les agresseurs, mais il n'est pas permis d'aller au-delà* ». En toute sincérité je suis écœuré par vos mensonges et vos déformations des textes ! De plus, on se rend compte que ce sont toujours les mêmes sujets qui sont altérés, déformés, dissimulés...etc.

Laissez-moi vous dire qu'il est faux de prétendre que le jihad est, non pas comme vous l'affirmez, défensif, mais il est bien au contraire offensif. D'ailleurs, il est tellement offensif qu'il quitta la ville de Médine pour se propager dans le monde et ce jusqu'à la ville de Poitiers. Tout comme il est faux de dire que le jihad consiste uniquement à lutter contre ses passions. Cependant, et une fois de plus, on se rendra compte que certains « représentants » des « musulmans » de France, sous la houlette des mécréants et des hypocrites, ont reçu pour instructions de faire croire à ceux et celles qui veulent bien les écouter, que le jihad ne veut pas dire guerre, mais et seulement effort intérieur. Ils usent et abusent de leurs fonctions d'imam, recteur, conférencier et autres pour détourner les gens du chemin de Dieu.

Aïcha (que Dieu l'agrée) la femme du prophète dit « *Nous avons vu que l'œuvre la plus méritoire était le jihad, pouvons-nous accomplir cet acte ?* » Le prophète lui répondit : « *Non le jihad pour une femme est un pèlerinage puissamment accompli.* »

On ne peut que constater qu'il n'y a pas eu de confusion dans la définition du terme jihad. En effet, le prophète n'a pas demandé à Aïcha ce qu'elle entendait par jihad, mais il a immédiatement compris qu'il s'agissait de guerre et non d'effort intérieur ! Alors qu'il aurait plus de raisons de penser qu'il s'agissait d'effort intérieur, puisque cette question c'est non pas un chevalier armé qui la posa, mais sa propre femme ! Ce qui prouve bien que lorsque le mot jihad est utilisé, on se doit de comprendre qu'il s'agit de guerre.

De toute évidence, le sens premier du mot jihad veut dire effort pour combattre l'ennemi d'Allah et ce afin d'établir et de faire respecter la parole d'Allah. Puis viennent par extension tous efforts en vue de plaire à Allah.

Revenons à présent à la question suivante. Vous dites, tout comme votre frère et nombre de pseudo théologiens, que le jihad consiste à repousser l'ennemi et pas plus que cela ! Que le jihad est purement défensif. Je vous propose de prendre note de l'argumentation qui va suivre.

Le prophète a dit : « *Je suis chargé de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de Dieu que Dieu, que je suis le prophète de Dieu, qu'ils s'acquittent de la prière et de la zakat, s'ils le font leurs biens et leur vie seront sacrés*¹⁶ »

Ce dit prophétique rapporté entre autres par Boukhari et Mouslim est parfaitement clair. Il est d'ailleurs conforté par de nombreux versets. Celui-ci entre autres : « *Mais s'ils se repentent, accomplissent la salat et acquittent la zakat, ils deviendront vos frères en religion* » (Sourate 9 verset 11)

¹⁶ Sentence prophétique rapportée par le sahih Boukhari et celui de Mousilm.

On constate qu'il est toujours question de combattre les gens jusqu'à ce que, premièrement, ils attestent de l'unicité de Dieu et de la mission de son prophète; deuxièmement, ils s'acquittent de la prière, et troisièmement ils versent la zakat : c'est seulement après avoir accompli ces trois obligations que leur vie et leurs biens seront sacrés.

Je tiens à dire que si les armées musulmanes ont envahi, comme nous le rapporte l'histoire, une grande partie du monde, elles avaient reçu l'ordre de Dieu et de son messager, entre autres par le dit prophétique ci-dessus cité. Et il serait insensé de penser que les armées des nobles compagnons du prophète se sont ainsi réparties à travers le monde sans qu'aucun texte coranique ni prophétique ne leur ordonnât. En définitive, Mr Ramadan, vous contredisez une fois de plus le Coran, le prophète et désavouez ces combattants puisque, selon vous, le jihad est défensif et rien de plus. Ces combattants ont donc déclenché des guerres sans raison aucune, ils étaient de ce fait en contradiction avec l'enseignement de l'islam !

Vous êtes tellement aveuglé par votre intérêt, que vous allez jusqu'à renier et contredire des vérités historiques pourtant mondialement connues !

Dire que le jihad est défensif est, comme vous le dites, vous ainsi que vos semblables : « ***En d'autres termes, il est légitime de se défendre contre les agresseurs, mais il n'est pas permis d'aller au-delà, ce n'est ni plus ni moins qu'un mensonge de plus. C'est identique aux propos d'un « historien » disant par exemple qu'Hitler n'avait rien contre les juifs !*** »

A présent prenons connaissance très brièvement de certains faits historiques. Le lecteur pourra s'il le souhaite, pour plus d'informations, se référer au livre de Tabari ou même interroger les livres d'histoire en général.

- **Prise De Hira :**
«**Khalid dit :** «*Ô Iyas, choisis l'une de ces parties : accepte notre religion, ou paye un tribut, ou prépare-toi à la guerre*».
- **Prise d'Oballa :**
«**Khalid adressa à Hormouz une lettre ainsi conçue :** «*j'arrive, moi le général du vicaire de Dieu. Embrasse l'Islam ou paye le tribut ou prépare-toi à la guerre*».
- **Combat de Madsar :**
«*L'armée Perse se mit à fuir, poursuivie par les Musulmans jusqu'à la nuit. Le lendemain, on constata que trente mille perses avaient péri*».
- **Bataille de Waladja :**
«*Khalid donna l'ordre d'attaquer et le combat s'engagea. Les perses se mirent à fuir, poursuivis par les Musulmans qui en firent un massacre*».
- **Bataille de Lîs :**
Khalid dit : «*je ferai tuer tant d'ennemis que leur sang coulerait dans le fleuve, parce qu'ils avaient montré du mépris pour les Musulmans*».
- **Soumissions de Hira :**
«*Khalid leur accorda la paix à condition qu'ils payent le tribut* ».
- **Prise d'Anbar :**
«*Maintenant, croyez en Dieu et en Son Prophète ou consentez à payer le tribut ou préparez-vous à la guerre* ».
- **Bataille d'Ain at Tamr :**
«*Khalid les réduisit tous en esclavage, s'empara de tous les biens et fit trancher la tête à tous ceux qu'il avait fait prisonniers*».
- **Prise de Doumat al Djandal :**
«*Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes, réduisit en captivité les femmes et les enfants*».
- **Batailles de Hacid, de Khanafis et de Moudhayya'h :**
«*Le lendemain, Khalid prit d'assaut la forteresse, tua tous les hommes qu'elle renfermait, réduisit en captivité les femmes et les enfants*».
- **Bataille de Firadh :**
«*Les Musulmans firent un grand carnage et ceux qui ne furent pas tués, périrent par les flots* ».
- **Invasion de la Syrie :**
«*Les Musulmans les taillèrent en pièces et continuèrent le massacre depuis le lever jusqu'au coucher du soleil : cent vingt mille ennemis trouvèrent la mort* ».

- **Campagne de Mouthanna contre les Perses :**
«*Les Musulmans en tuèrent un grand nombre*».
- **Prise de Damas :**
«*Le massacre dura toute la nuit jusqu'à l'apparition du jour* ».
- **Prise de Fi'hl, de Baisan et de Tabariyya :**
«*Les Musulmans les poursuivirent et les taillèrent en pièces ; au matin, il ne restait pas un seul combattant de ces quatre vingt mille* ».
- **Bataille de Namariq :**
«*Un combat meurtrier eut lieu et Dieu donna la victoire aux Musulmans*».
- **Bataille de Kaskar :**
«*Les perses prirent la fuite* ».
- **Prise d'Emesse :**
«*Les Romains capitulèrent et payèrent le tribut* ».
- **Prise de Kinnesrin :**
«*Khalid refuse de leur accorder les conditions prévues par la loi islamique, il leur dit : «si vous aviez demandé la paix avant de combattre, je vous l'aurais accordée. Il fit tuer la garnison et s'empara du butin*».
- **Prise de Césarée :**
«*Quatre vingt mille Romains furent tués, la victoire aux Musulmans* ».
- **Bataille de Qadisiya :**
«*On appelle aussi cette nuit la nuit du grondement à cause du bruit produit par le choc des combattants qui luttèrent corps à corps et à cause des cris qu'ils poussèrent* ».

No'mân compagnon du Prophète prit la parole : «Nous étions des hommes vivant dans l'erreur. Alors Dieu eut pitié de nous et nous envoya un Prophète qui était de notre race, de la partie la plus noble de notre pays et ce Prophète nous a conduit des ténèbres du paganisme vers la lumière de la vraie religion. Maintenant il est mort ; mais en mourant il nous a recommandé de faire la guerre à tous ceux qui, sur toute la terre, ne sont pas de notre religion : **ils doivent l'adopter, ou consentir à payer tribut, ou nous résister par les armes. Nous venons donc à toi pour te faire cette déclaration. Si tu crois en notre religion, nous te laisserons ton royaume. Si tu ne veux pas croire, paye tribut : mais si tu ne veux ni l'un ni l'autre, prépare-toi à la guerre**¹⁷ ».

«*...Parmi ceux qui ont reçu le livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés* » (9-29)

« *Quiconque fait la guerre pour faire triompher la parole d'Allah est sur la voie d'Allah*¹⁸ »

Je le dis et l'affirme : Le jihad est offensif !

¹⁷ Tabari « *Les quatre premiers Califes* » page 143.

¹⁸ Boukhari & Mouslim

« *Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite se détourne* »

(32-22)